



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2016

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°3

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour l'exercice 2015

au montant de EUR ---- 1 407,70 €-----

(en toutes lettres) mille quatre-cent-sept virgule soixante-dix euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2016

Le chef de service,

M. Meysembourg

Le présent rôle de l'exercice 2015 a été arrêté à la somme de mille quatre-cent-sept virgule soixante-dix euros.

par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de mille quatre-cent-sept virgule soixante-dix euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2015

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	19,69	300%	59,07
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	979,16	300%	2 937,48
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	4,00	600%	24,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	-45,61	900%	-410,49
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	-11,69	300%	-35,07
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-244,58	300%	-733,74
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-72,25	600%	-433,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				1 407,75
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,05
Montant total du rôle				1 407,70

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No